

OAP thématique - Trame verte

POURQUOI UNE OAP TRAME VERTE ?

Cette OAP s'applique à l'ensemble des zones Uap, Uar, Ub, Uc, Ue, Uec, Ueg, Ui, Uic, Uid et Uie.

Ce que dit le PADD...

Extrait du PADD // Orientation 1 // Objectif 1 : Protéger et valoriser la trame verte et bleue pour assurer le maintien de la biodiversité du territoire

Étudier les possibilités de développement tout en préservant les continuités écologiques et leurs potentiels de biodiversité

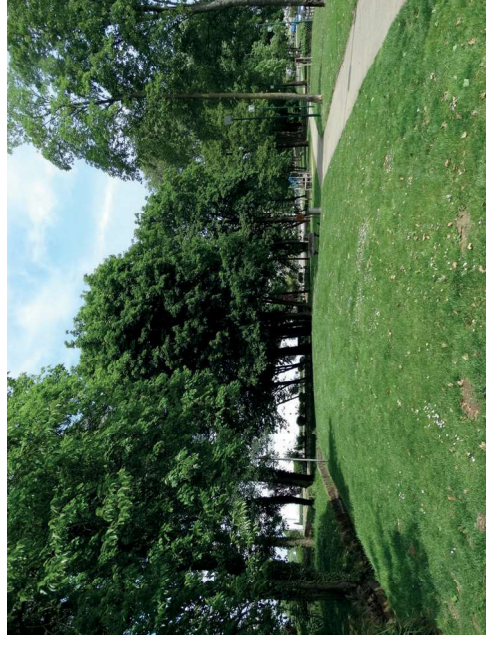
Les choix du développement communal doivent intégrer pleinement la notion de continuité écologique entre les espaces. Ainsi l'urbanisation de secteurs semi-naturels ainsi que la densification du tissu existant veillera à limiter son impact sur la trame verte existante.

Valoriser la trame verte urbaine et promouvoir la présence de la «nature en ville»

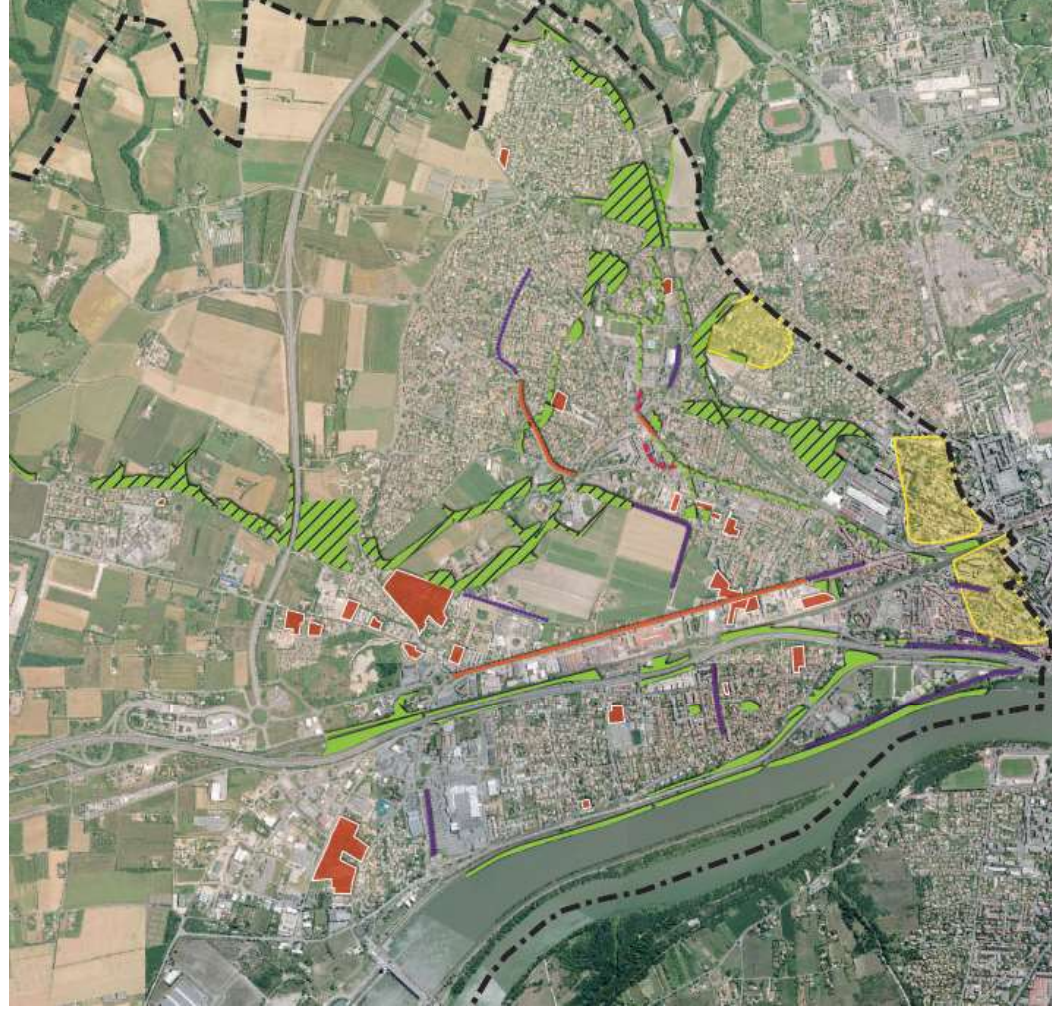
La nature dite «ordinaire» participe aussi bien à la qualité du cadre de vie qu'à l'intégration d'une trame verte en milieu urbain et au retour de la biodiversité en ville. La création d'une véritable trame verte urbaine passera nécessairement par la connexion entre elles des poches vertes de proximité. Ainsi il s'agira de maintenir et développer de véritables continuités végétales.

Les objectifs visés par l'OAP :

- Élaborer un guide de bonnes pratiques pour aider les propriétaires actuels et futurs dans l'intégration de la trame verte dans leur projet de construction ;
- Proposer des aménagements utiles pour la biodiversité en ville.



TRAME VERTE URBAINE



- Élément surfacique de la trame verte
- Alignement d'arbre
- Élément linéaire de la trame verte
- Connexion à créer
- Trame noire à préserver
- Quartier à trame verte diffuse
- Secteur concerné par une OAP dense ou aménagement

- 1/ Préserver la trame noire au niveau des éléments surfaciques de la trame verte en adaptant les éclairages;
- 2/ Maintenir ou renforcer les continuités linéaires identifiées;
- 3/ Interdire la fragmentation des éléments surfaciques de la trame verte;
- 4/ Ne pas dégrader le tissu diffus de la végétation dans les quartiers identifiés.

FAVORISER LES DÉPLACEMENTS DE LA FAUNE EN VILLE

Améliorer les corridors écologiques en préservant ou en renforçant les corridors existants

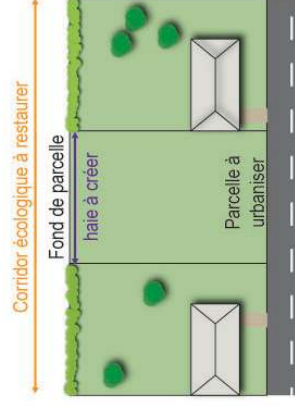
1/ En intégrant une haie en continuité de la végétation existante en fond de parcelle, si les parcelles attenantes comportent des haies, les nouvelles constructions devront améliorer la fonctionnalité du corridor écologique;

2/ En intégrant les boisements et les haies existantes;

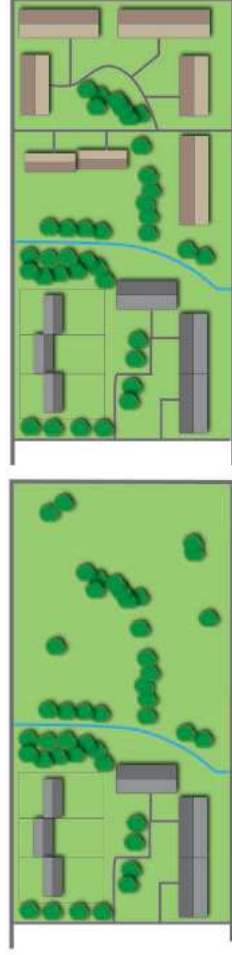
3/ En maintenant des espaces ouverts (prairies) dans les programmes d'aménagement;

4/ En protégeant les continuités linéaires et surfaciques identifiées;

5/ En garantissant la perméabilité des clôtures en limitant les murs et clôtures imperméables à faune.



1/ Renforcer les corridors existants
(schéma Géonomie)



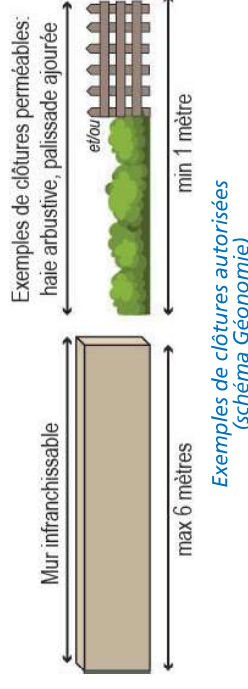
2/ Exemple intégration boisements et haies
(schéma Géonomie)

Garantir la perméabilité des clôtures

1/ En limitant les murs de clôtures;

2/ En limitant à 6 mètres la longueur des murs infranchissables pour la petite faune terrestre;

3/ En créant à intervalles réguliers des clôtures perméables d'au moins 1 mètre de longueur.



Exemples de clôtures autorisées
(schéma Géonomie)

Les murs infranchissables pour la faune devront être limités à une longueur de 6 m maximum. Une clôture perméable aux espèces pourra être installée en continuité sur au moins un minimum de 1 mètre.

Les haies devront respecter les prescriptions de gestion des haies exprimées à la fin de l'OAP Trame Verte.

COMMENT FAVORISER LA BIODIVERSITÉ EN VILLE ?

Installer des nichoirs et des hôtels à insectes dans les espaces verts publics ou dans les cœurs d'îlots verts des nouvelles opérations d'aménagement

1/ L'installation de nichoirs permet aux petits oiseaux présents dans les espaces verts des villes de se reproduire ;

2/ L'installation d'hôtels à insectes.

Ces structures artificielles réalisées par l'homme permettent de reconstituer l'habitat d'une ou plusieurs espèces d'insectes auxiliaires. Les insectes auxiliaires (les coccinelles, les abeilles, les bourdons, etc.) aident à se préserver de certaines maladies des arbres et arbustes ornementaux et à lutter contre les parasites.



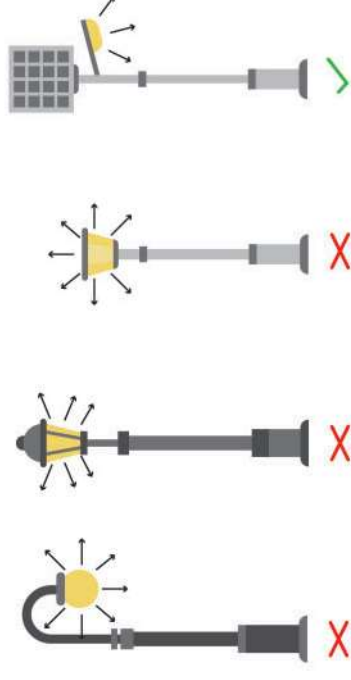
Hôtel à insectes
(photo wikipedia)



Nichoir
(photo Géonomie)

Engager une réflexion sur l'éclairage urbain - Notion de trame noire

La trame noire vient s'ajouter aux trames vertes et bleues et a pour objectif de constituer un corridor sur lequel l'éclairage nocturne est adapté et qui permet la circulation des espèces nocturnes (chauves-souris, chouettes...). L'éclairage urbain, à proximité des espaces verts publics ou des corridors écologiques identifiés, pourra être ajusté et/ou limité afin d'associer économie d'énergie et préservation des corridors écologiques. Il est recommandé d'utiliser des éclairages dirigés vers le bas.



Éclairage urbain et trame noire
(schéma Géonomie)

FAVORISER LES ESPÈCES VÉGÉTALES LOCALES

Préconisations générales

- Les espèces allergisantes sont à éviter (bouleaux, noisetiers, cyprès, genévriers, platanes, chênes).
- La lutte contre l'ambrosie est obligatoire : soit préventivement avec des plantes couvre-sol (par exemple), soit en détruisant (de préférence mécaniquement : tonte, arrachage...) avant la pollinisation.
- Les espaces devront être pensés pour faciliter un désherbage mécanique et ainsi limiter l'usage d'herbicides.

Espèces préconisées

• Les arbres



Érable champêtre
(*Acer campestre*)



Châtaignier
(*Castanea sativa*)



Frêne élevé
(*Fraxinus excelsior*)



Peuplier noir
(*Populus nigra*)



Saulle blanc
(*Salix alba*)



Aulne glutineux
(*Alnus glutinosa*)



Cerisier à grappe
(*Prunus padus*)



Alisier blanc
(*Sorbus aria*)

• Les arbustes



Sorbier des oiseaux
(*Sorbus aucuparia*)



Bourdaine
(*Frangula alnus*)



Buis
(*Buxus sempervirens*)



Cornouiller sanguin
(*Cornus sanguinea*)



Cornouiller mâle
(*Cornus mas*)



Fragon
(*Ruscus aculeatus*)



Houx
(*Ilex aquifolium*)



Neprun alatern
(*Rhamnus alaternus*)

• Les arbustes (suite)



Neprun purgatif
(*Rhamnus cathartica*)



Sureau noir
(*Sambucus nigra*)



Troène commun
(*Ligustrum vulgare*)



Amélanchier à
feuilles ovales
(*Amelanchier ovalis*)



Chèvrefeuille des
haies (*Lonicera
xylosteum*)



Fusain d'Europe
(*Euonymus
europaeus*)



Groseillier des
Alpes
(*Ribes alpinum*)



Sureau de montagne
(*Sambucus
racemosa*)

(photos Tela Botanica)

Les arbustes et les arbres, une fois associés en haie, en alignements d'arbres ou en massifs paysagers, embellissent le cadre de vie et permettent le maintien des connexions écologiques. Les espèces composant la haie doivent être locales et diversifiées.

Espèces déconseillées

• **Espèces exotiques envahissantes**

- Buddleja de David (*Buddleja davidii*),
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*),
- Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*),
- Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*),
- Armoise annuelle (*Artemisia annua*),
- Fougère d'eau (*Azolla filiculoides*),
- Aster à feuilles lancéolées (*Aster lanceolatus*),
- Aster de Virginie (*Aster novi-belgii*),
- Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*),

Exemples illustrés d'espèces déconseillées



Buddleja de David
(*Buddleja davidii*)



Herbe de la Pampa
(*Cortaderia selloana*)



Berce du Caucase
(*Heracleum
mantegazzianum*)

- Bident feuillé (*Bidens frondosa*),
- Érable negundo (*Acer negundo*),
- Balsamine de Balfou (*Impatiens balfouri*),
- Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*),
- Balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora*),
- Fausse amброisie (*Chenopodium ambrosioides*),
- Elodée dense (*Egeria densa*),
- Mélilot blanc (*Melilotus albus*),
- Ludwigie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*),
- Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*),
- Millet capillaire (*Panicum capillare*),
- Herbe de Dallis (*Paspalum dilatatum*),
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*),
- Renouée de Sakhaline (*Fallopia sachalinensis*),
- Renouée de Bohème (*Reynoutria x bohemica*),
- Sénéçon de Mazamet (*Senecio inaequidens*),
- Solidage géant (*Solidago gigantea*),
- Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*).

• **Espèces participant à la banalisation des paysages**

- Cyprès de Leyland (*Cupressocyparis x leylandii*),
- Cyprès de l'Arizona (*Cupressus arizonica*),
- Thuya géant (*Thuja plicata*),
- Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*),
- Laurier du Portugal (*Prunus lusitanica*),
- Fusain de Fortune (*Euonymus fortunei*),
- Fusain du Japon (*Euonymus japonicus*),
- Bambou (*Phyllostachys* sp.),
- Érable de Virginie (*Acer saccharinum*),
- Épicéa bleu (*Picea pungens*),
- Épicéa d'Orient (*Picea orientalis*).

Exemples illustrés d'espèces déconseillées



Érable negundo
(*Acer negundo*)



Balsamine de l'Himalaya
(*Impatiens glandulifera*)



Raisin d'Amérique
(*Phytolacca americana*)



Solidage géant
(*Solidago gigantea*)

Exemples illustrés d'espèces déconseillées



Thuva géant
(*Thuja plicata*)



Laurier cerise
(*Prunus laurocerasus*)



Bambou
(*Phyllostachys* sp.)



Épicéa bleu
(*Picea pungens*)

LES BONNES PRATIQUES DE GESTION DES HAIES

Préconisations de composition des haies

- 1/ Les essences qui composent les haies doivent être locales et diversifiées ;
- 2/ Les haies monospécifiques de persistants non locaux sont interdites (Thuja, Cyprès, Faux-cyprès et Laurier palme) ;
- 3/ Les haies à privilégier en fond de parcelle sont les haies libres.



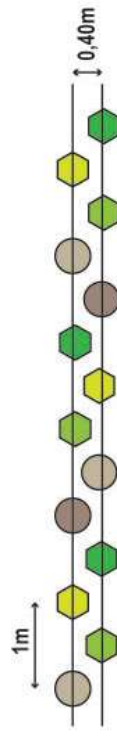
Haie taillée



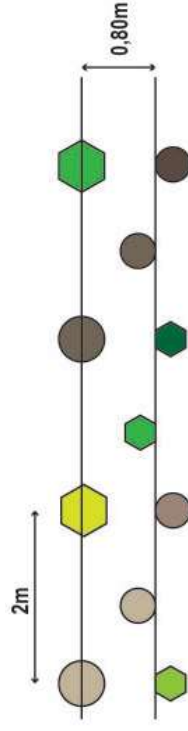
Haie libre

La méthode de plantation des haies

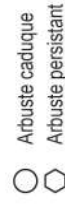
Il est conseillé de planter en quinconce en mélangeant les espèces caduques et persistantes.



Préconisation de plantation d'une haie taillée



Préconisation de plantation d'une haie libre



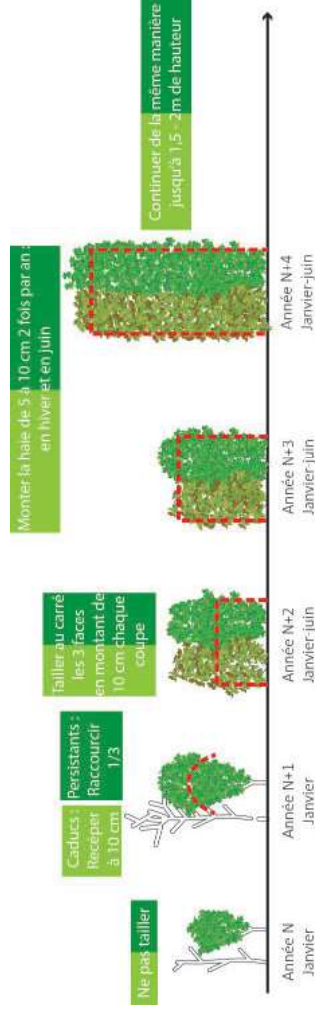
Dans toutes opérations d'aménagement, la création des haies devra être réalisée suite à un apport de terre végétale et pendant les périodes favorables de plantation des espèces qui composeront lesdites haies.

LES BONNES PRATIQUES DE GESTION DES HAIES

Comment tailler une haie

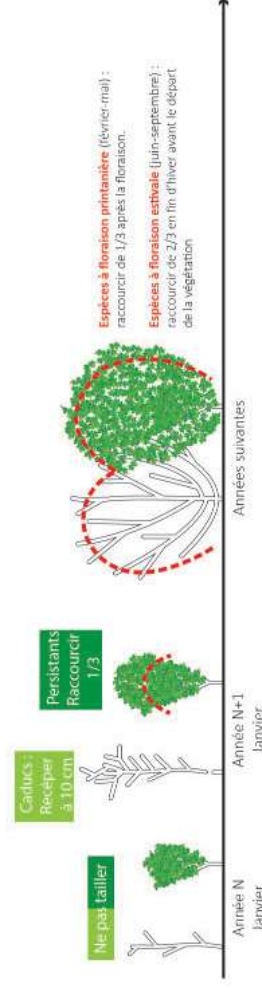
1/ Les haies taillées au carré

- Taille sévère les premières années pour étoffer la base ;
- Monter la haie de 20 à 30 cm par an.



2/ Les haies libres (à privilégier en fond de parcelle)

- Taille sévère les premières années pour étoffer la base ;
- Taille en courbe pour permettre aux arbustes de prendre leur volume, ce type de haie demande moins d'entretien que les haies au carré.



Règle de taille des haies
(schémas Géonomie)